

REGLEMENT DU JEU **« JEU AZZARO WANTED – A CHALLENGE »**

Jeu organisé par la société CLARINS FRANCE SAS au capital de 13 991 739 Euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 390 669 778 dont le siège social est situé au 12, Avenue de la Porte des Ternes, 75017 PARIS (ci-après désignée la « **Société Organisatrice** »).

Tout jeu ayant ses règles, vous trouverez ci-dessous celles applicables à celui-ci. Nous vous invitons à lire attentivement le présent règlement qui régit votre participation au Jeu.

En participant au Jeu, vous acceptez sans réserve le présent règlement ainsi que les conditions d'utilisation du Site accessibles ici http://wanted.azzaro.com/challenge/Reglement_Challenge_Azzaro_Wanted.pdf.

Ce règlement peut être consulté sur le Site pendant toute la Durée du Jeu. Il peut également être adressé gratuitement, à toute personne qui en fait la demande, pendant la durée du Jeu, auprès de l'Organisateur, à l'adresse indiquée ci-dessus.

ARTICLE 1 : ACCES AU SITE – DEFINITIONS

Dans le cadre du présent règlement, les expressions ci-dessous auront les significations suivantes:

« **Jeu** » : le présent jeu en ligne intitulé « **JEU AZZARO WANTED – A CHALLENGE** » ;

« **Participant** » ou « **vous** » : le ou la participant(e) au Jeu. Une adresse email correspond à un participant ;

« **Site** » : site internet accessible à partir de l'url suivante : <http://wanted.azzaro.com/challenge>;

« **Société organisatrice** » ou « **Organisateur** » ou « **nous** » : la société Clarins France.

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu est accessible sur le site internet Azzaro.com du 04/07/2016 à 00h00 au 31/07/2016 à 23h59 (inclus) (la « **Durée du Jeu** »). La Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler ou de renouveler le Jeu si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de la Société Organisatrice, disposant à la date de début du Jeu d'un accès à Internet, d'une adresse électronique personnelle (email) à laquelle elle pourra, le cas échéant, être contactée pour les besoins de la gestion du jeu.

Les membres du personnel de l'Organisateur, les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu, ainsi que leurs familles respectives (c'est-à-dire les personnes membres d'un même foyer fiscal), ne sont pas autorisés à participer au Jeu.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article.

La Société Organisatrice se réserve par conséquent le droit de procéder à toutes vérifications qu'elle jugera utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse de chaque Participant.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du Règlement dans son intégralité, des règles de

déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables aux jeux en France. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la participation.

Le Participant peut jouer autant de fois qu'il le souhaite, sur ordinateur, tablette ou téléphone mobile, mais ne pourra gagner qu'une seule fois au cours de la durée. C'est sa participation avec le nombre de A trouvés le plus élevé qui sera retenue ainsi que les informations de Prénom, Nom, Adresse, Code Postal, Ville et Pays associées à cette participation.

Article 3.1 – Participation au jeu via un ordinateur

La participation au Jeu se fait exclusivement par internet sur le Site, à l'exclusion de tout autre moyen, notamment par voie postale.

Votre participation au Jeu ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été complétées pendant la Durée :

Etape 1 : accéder au site internet, sur la page du jeu : <http://wanted.azzaro.com/challenge>

Etape 2 : participer au jeu. Le Participant doit cliquer sur le bouton « Jouer maintenant » pour démarrer le jeu.

Etape 3 :

Les instructions du Jeu sont énoncées en début de jeu et accessibles à tout moment pendant le Jeu. Le Participant doit retrouver dans la vidéo les 18 symboles Azzaro. Le Participant doit cliquer dessus afin d'ajouter le symbole au compteur. Afin de l'aider dans le Jeu, il a la possibilité de mettre sur pause, avancer ou reculer dans le film. Il peut rejouer autant de fois qu'il le souhaite jusqu'à l'obtention des 18 symboles Azzaro. Le nombre de symboles trouvés correspond à un niveau de jeu qui donne accès au Participant à un ou plusieurs des tirages au sort.

Lorsque le joueur a trouvé 6 symboles (niveau 1 du jeu), le formulaire d'inscription au tirage au sort s'affiche. Pour valider la participation au tirage au sort, le joueur doit remplir sur le formulaire les champs : Prénom, Nom, Email, Adresse, Code Postal, Ville et pays (champs obligatoires). Il doit ensuite lire et cocher les conditions légales avant de valider.

Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information sont exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données. Vous vous abstenrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Nous avons mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

Article 3.2 – Participation au jeu via une tablette ou un téléphone mobile

La participation au Jeu se fait exclusivement par internet sur le Site, à l'exclusion de tout autre moyen, notamment par voie postale.

Votre participation au Jeu ne sera effective qu'à condition que les étapes suivantes aient été complétées pendant la Durée :

Etape 1 : accéder au site internet, sur la page du jeu : <http://wanted.azzaro.com/challenge>

Etape 2 : participer au jeu. Le Participant doit cliquer sur le bouton « Jouer maintenant », et incliner son téléphone en format paysage pour démarrer le jeu.

Etape 3 :

Les instructions du Jeu sont énoncées en début de jeu et accessibles à tout moment pendant le Jeu. Le Participant doit retrouver dans les séquences du film les 18 symboles Azzaro. Le Participant doit cliquer sur la case contenant le symbole Azzaro afin d'ajouter le symbole au compteur. Un timer indique le temps imparti pour chaque séquence du film. Il peut rejouer autant de fois qu'il le souhaite jusqu'à l'obtention des

18 symboles Azzaro. Le nombre de symboles trouvés correspond à un niveau de jeu qui donne accès au Participant à un ou plusieurs des tirages au sort.

A la fin du Jeu, s'il y a trouvé 6 symboles ou plus, le formulaire d'inscription au(x) tirage(s) au sort s'affiche. Pour valider la participation au(x) tirage(s) au sort, le joueur doit remplir sur le formulaire les champs suivants : Prénom, Nom, Email, Adresse, Code Postal, Ville et pays (champs obligatoires). Il doit ensuite lire et cocher les conditions légales avant de valider.

Vous reconnaissez que les données que vous nous communiquez et qui sont stockées dans nos systèmes d'information sont exactes et valent preuve de votre identité. Nous vous remercions de bien vouloir nous faire part de toute éventuelle modification de ces données. Vous vous abstenrez de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent règlement. Nous avons mis en place des moyens techniques afin de pouvoir vérifier la régularité de la participation au Jeu.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU

Article 4.1 – Désignation des gagnants

Un tirage au sort aura lieu pour déterminer les gagnants, parmi les participations jugées conformes.

3 tirages au sort seront réalisés en fonction des niveaux atteints :

Entre 6 et 11 symboles trouvés : 100 parfums Azzaro Wanted (ou toute autre dotation de même valeur) pour les 100 gagnants de ce tirage au sort (un par gagnant).

Entre 11 et 17 symboles trouvés : 10 stages de pilotage (ou toute autre dotation de même valeur) pour les 10 gagnants de ce tirage au sort (un par gagnant).

18 symboles trouvés : 1 voyage à New-York (ou toute autre dotation de même valeur) pour le gagnant de ce tirage au sort.

Pour chacun des trois tirages au sort, une seule participation sera comptabilisée par tirage, étant entendu qu'une seule dotation uniquement pourra être gagnée par participant pour l'intégralité du jeu. Chaque gagnant d'un tirage au sort ne pourra donc participer aux autres tirages au sort.

Le gagnant sera informé par un e-mail à l'adresse qu'il aura communiquée s'il a gagné et la nature de son gain suite aux tirages au sort qui seront réalisés à l'issue du jeu.

A toutes fins, il est précisé qu'en aucune façon, les Participants qui n'auront pas été désignés Gagnants n'en seront informés ni par e-mail ni par quelque autre moyen que ce soit.

Article 4.2 – Lots mis en jeu

En fonction du niveau atteint, le Participant pourra accéder au(x) tirage(s) au sort pour gagner l'un des 3 lots suivants mis en jeu :

1^{er} niveau : 100 parfums Azzaro Wanted d'une valeur unitaire de 81,80€.

2^{ème} niveau : 10 stages de pilotage d'une valeur MAXIMALE de 244.50 € TTC/ stage pour 1 personne comprenant : briefing théorique de 20 minutes environ, un stage de pilotage (2 ou 3 tours de circuit selon le site choisie sur la liste fournie), ainsi que l'équipement.

3^{ème} niveau : 1 voyage à New-York d'une valeur maximale de 5200.92 € TTC pour 2 personnes comprenant : le vol aller-retour au départ de Paris, taxes incluses, 3 nuits en hôtels 3 étoiles (base chambre double), les petits déjeuners, un survol de 15 minute environ de la ville de NY, un apéritif roof top sous forme de traveller card, créditée à hauteur de 60 € par séjour.

Les lots visés ci-dessus sont accessibles avec des coupons numérotés qui ne peuvent ni être revendus ou cédés. Ces coupons n'ont pas de valeur marchande et globalisent les frais de gestion hors taxes estimés et le coût des prestations variables selon les partenaires.

Les lots ne peuvent donc donner lieu à aucune contestation, ne sont ni transmissibles, ni échangeables

contre un autre lot, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement partiel ou total. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

Soit une valeur globale de 15825,92€ pour l'ensemble des dotations.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Les gagnants ne pourront prétendre obtenir l'échange de leur dotation contre sa valeur monétaire ou contre un autre lot en nature.

Toute coordonnée incomplète ou inexacte dans le formulaire sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir sa dotation. Les participations au jeu seront annulées si elles sont incomplètes, erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenant au présent règlement.

Il ne sera attribué qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse postale, même adresse électronique). Les dotations ne peuvent être échangées contre d'autres, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service. La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer un des lots offerts notamment par un lot de valeur équivalente ou supérieure, sauf en cas d'événement imprévisible, irrésistible et extérieur qui rendrait impossible la délivrance des dotations prévues dans des délais raisonnables.

Les dotations offertes ne comprennent que ce qui est indiqué, à l'exclusion de tout autre chose. Elles ne peuvent donner lieu, de la part du Gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 4.3 – Remise des dotations

Suite à leur participation, en cas de gain comme décrit aux présentes, à l'issue du Jeu, les Gagnants recevront directement leur lot à l'adresse postale qu'ils auront préalablement indiquée à la Société Organisatrice, dans les soixante jours (60) jours (hors week-end et jours fériés), à partir de la réception des coordonnées du Gagnant.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de toute avarie, vol et perte intervenus lors de l'expédition ou de la livraison des dotations. La Société Organisatrice décline ainsi toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné. Tout lot non délivré et retourné en cas d'adresse incomplète ou inexacte telle que renseignée par un Gagnant sera perdu pour celui-ci et demeurera acquis à la Société Organisatrice, sans que la responsabilité de celle-ci ne puisse être recherchée à cet égard. De même, tout lot non réclamé à La Poste sera perdu pour le Gagnant concerné et demeurera acquis à la Société Organisatrice.

ARTICLE 5 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite « Loi Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données la concernant. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier électronique, accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport, à l'adresse suivante : service.client@azzaro.net.

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

ARTICLE 6 : CONDITIONS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Article 6.1 – Conditions afférentes à la demande de remboursement

Tout Participant au Jeu ayant respecté les conditions d'accès et de participation au Jeu telles que visées au présent règlement pourra obtenir le remboursement des frais engagés pour se connecter à la Page à partir d'un accès internet fixe et pour participer au Jeu, sur simple demande écrite à l'Adresse du Jeu avant l'expiration d'un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la date de fin du Jeu (cachet de la Poste faisant foi) ou au plus tard dans les dix (10) jours calendaires suivant la date portée sur la facture concernée du fournisseur d'accès internet si le Participant la recevait après l'expiration du délai précité, en indiquant sur papier libre de manière lisible ses nom, prénom(s), adresse postale complète, date(s) et heures de connexions au site sur la Page du Jeu pour y participer, et en y joignant une copie de la facture détaillée du fournisseur d'accès auquel le Participant est abonné, faisant apparaître les date(s) et horaires de connexion clairement soulignés.

Le nom du Participant demandant le remboursement doit être le même que celui mentionné sur la facture de l'opérateur téléphonique.

Toute demande incomplète, illisible, et/ou envoyée à une autre adresse que l'Adresse du Jeu ou après l'expiration du délai susvisé (cachet de la Poste faisant foi) sera considérée comme nulle.

Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse postale) sera acceptée.

Article 6.2 – Modalités de remboursement des frais de connexion à Internet

Les frais de connexion pour participer au Jeu seront remboursés à tout Participant en faisant la demande écrite selon les modalités définies au présent article.

Il est entendu à cet égard que la Société Organisatrice ne s'engage à rembourser que les Participants ayant accédé à la Page du Jeu sur le site à partir d'une connexion internet fixe et respecté les conditions d'accès et de participation au Jeu telles que visées au présent règlement.

Si le Participant accède au Jeu à partir d'un modem et au moyen d'une ligne téléphonique facturée au prorata du temps de communication ou à l'appel, et uniquement dans ce cas, il pourra obtenir le remboursement de ses communications dans les conditions visées au présent article, à savoir sur simple demande écrite à l'Adresse du Jeu et sur la base des documents attestant de son temps de connexion pour accéder au Jeu et du tarif pratiqué par son fournisseur d'accès internet. Les frais de photocopies des justificatifs qui doivent être joints à la demande de remboursement seront remboursés sur la base de dix centimes d'euro (0,10 €) par feuille. Les frais d'affranchissement pour la demande de remboursement seront également remboursés, sur simple demande écrite à cet effet accompagnant la demande de remboursement des frais de connexion, au tarif lent en vigueur (base : 20g). Le remboursement sera effectué par timbre(s) poste(s) pour une valeur équivalente ou immédiatement supérieure à la somme à rembourser dans un délai indicatif de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la réception de la demande de remboursement, après vérification de son bien-fondé. A cet égard, la Société Organisatrice ne sera tenue à aucun remboursement si la participation à l'origine de la demande de remboursement n'est pas conforme au présent règlement ou si la demande de remboursement n'a pas été faite dans les formes et les délais indiqués au présent article.

Dans la mesure où pour certaines offres de services, certains fournisseurs d'accès à internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux Participants, il est expressément convenu que tout accès à la Page du

Jeu sur le Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tel que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Dans ce cas en effet, l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par le Participant pour son usage de l'internet en général et le fait pour le Participant de se connecter à la Page du Jeu à partir du site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais supplémentaire. De même, le matériel informatique ou électronique utilisé pour participer au Jeu ne sont pas remboursés, les Participants reconnaissant et déclarant à cet égard en avoir la disposition pour leur usage personnel.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

Nous ne pourrions être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de notre volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu. Dans de telles circonstances, nous en informerons les Participants via le Site.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Nous pouvons être amenés à modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Fait à Paris, le 19/05/2016